

VOS RÉF. AVIS AU PUBLIC

NOS RÉF. TER-EP-2024-83036-CAS-201229-

L2H9P9

INTERLOCUTEUR: RTE-CDI-MAR-URBANISME

TÉLÉPHONE: 04.88.67.43.09 - 04.88.67.43.20

E-MAIL: <u>rte-cdi-mar-urbanisme@rte-france.com</u>

A l'attention de MR Nicolas revisionplu2cavalairesurmer@democatiea

ctive.fr

Hôtel de Ville

CS 50150

OBJET: EP - Révision du PLU de la

commune de Cavalaire-sur-Mer

Marseille, le 25/09/2024

109 Avenue Gabriel Péri

83240 Cavalaire sur Mer

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Nous vous adressons ce courrier concernant le résultat de notre étude sur la conformité règlementaire du PLU de **Cavalaire-sur-Mer** au regard du passage des servitudes I4 sur le territoire communal.

Nous avons en effet observé un certain nombre d'incohérences que nous relatons dans notre courrier de réponse au projet arrêté, adressé à la DDT du Var et à la Commune de Cavalaire-sur-Mer pour avis le 01/05/2024.

Le dossier mis à l'enquête publique dans le cadre de la Révision Générale du PLU de la Commune n'intègre pas les recommandations et prescriptions suivantes que nous avons formulées :

- Mise à jour de la liste des servitudes I4 annexée au dossier PLU
- Intégration dans le règlement de dispositions concernant les ouvrages du réseau public de transport d'électricité s'agissant des occupations et utilisations du sol soumises à des conditions particulières

Nous joignons à cette lettre d'observations l'avis de RTE sur le projet arrêté du PLU de la commune de Cavalaire-sur-Mer qui complète dans le détail les éléments portés au présent courrier.

Centre Développement Ingénierie Marseille 46 avenue Elsa Triolet

CS 20022 13417 Marseille CEDEX 08 TEL: 04.88.67.43.00

www.rte-france.com



Page 1 sur 2

05-09-00-COUR



Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'assurance de notre considération distinguée.

Isabelle RAYBAUD Directrice Adjointe Cheffe de Pôle

Annexe : Avis de RTE sur le PLU arrêté

 $Copie: DDT\ du\ Var\ \underline{nadia.weill@var.gouv.fr}\ ;\ \underline{ddtm-spp-pau@var.gouv.fr}$